

GR AM E

Banissement des plastiques à usage unique

Commentaires sur
l'«Approche proposée de
gestion intégrée des
produits de plastique visant
à réduire les déchets et à
prévenir la pollution»

Groupe de
recommandations
et d'actions
pour un meilleur
environnement

GRAME

Document soumis à la Division des plastiques et des déchets marins
Environnement et Changement climatique Canada

The logo for GRAME, with the word "GRAME" in a bold, sans-serif font. The "G" is green, "R" is yellow, "A" is light green, "M" is teal, and "E" is dark teal.

Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement

*Influencer aujourd'hui
le monde de demain.*

Bannissement des plastiques à usage unique

- Version éditée du 14 janvier 2021 -

Mémoire soumis en décembre 2020 par le GRAME

À la Division des plastiques et des déchets marins de Environnement et Changement
climatique Canada (ECCC)

Dans le cadre de la consultation sur l'« Approche proposée de gestion intégrée des
produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution »

Table des matières

Présentation du GRAME	2
Notre équipe	2
Sommaire exécutif	3
Introduction.....	4
Contexte	4
• 3RV-E et production d'information.....	5
• Principe de proximité et économie circulaire	6
• Tarification incitative	7
• Polymères variés, problèmes variables	7
• Les groupes environnementaux, des alliés prêts à contribuer.....	8
Conclusion	9
Bibliographie	10
Autres ouvrages du GRAME sur le sujet	11

Présentation du GRAME

Le GRAME est une organisation d'intérêt public fondée en 1989 et basée à Montréal. Acteur important au Québec lorsqu'il est question de solutions novatrices et réalistes aux grands problèmes environnementaux, c'est aussi une force collective inspirante bien enracinée dans sa communauté.

Reconnu pour son expertise approfondie en matière de transport, d'énergie, d'écofiscalité, de gestion des matières résiduelles, de verdissement et d'aménagement urbain, le GRAME œuvre en orientant ses activités autour de trois pôles complémentaires : l'influence auprès des décideurs, la sensibilisation et l'éducation relative à l'environnement et l'intervention directe sur le terrain.

S'enrichissant mutuellement, ces divers pôles ajoutent de la profondeur aux activités de l'organisme et donnent du sens à chacune des interventions terrain du GRAME en s'inscrivant à l'intérieur d'une démarche de sensibilisation continue et d'une vision globale de l'environnement.

En 2011, l'Arrondissement de Lachine a mandaté le GRAME pour mettre sur pied le tout premier Éco-quartier à Lachine, programme que l'organisme continue fièrement à développer et à bonifier aujourd'hui.

Notre équipe

Contributeurs et contributrices à ce mémoire :

Billal Tabaichount (M. Sc. Économie - UQÀM, M. Sc. Environnement - Université autonome de Barcelone), analyste en environnement

Catherine Houbart (Maîtrise en urbanisme - Université de Montréal, B. Sc. Écologie - Université de Sherbrooke), Directrice générale par intérim

Agathe Mertz (M. Ing. Environnement - École de technologie supérieure ÉTS, Génie des systèmes urbains - Université de Technologie de Compiègne UTC), agente de projets en environnement

Femke Bergsma (M. Env., DGE - Université de Sherbrooke), chargée de projets en environnement

Sommaire exécutif

Ce mémoire présente une série de commentaires soumis par le GRAME dans le contexte de la consultation sur l'« Approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution ».

Les points-clés du GRAME y sont l'importance de :

- Respecter la hiérarchie des 3RV-E dans toute gestion des matières résiduelles, en priorisant la réduction à la source ainsi que la sensibilisation de la population en ce sens ;
- Développer des écosystèmes d'économie circulaire en favorisant les circuits courts ;
- Établir une tarification incitative dépendant du type et de la quantité de matières rejetées, comme cela se fait déjà dans plusieurs municipalités au Canada.
- Élargir à davantage de domaines l'élimination du plastique à usage unique, dont certains types se confondent, ce qui pose de vrais enjeux de logistique et de tri (chez les citoyen.ne.s, ainsi que dans les filières de revalorisation) ;
- Systématiser le recours aux organisations environnementales, qui constituent, déjà aujourd'hui, une partie intégrante des mécanismes de réduction de la pollution par le plastique.

Finalement, le GRAME souligne le fait que la proposition du gouvernement repose essentiellement sur le **recyclage**. Or, cette approche est souvent critiquée pour ses nombreuses limites (voir les différents mémoires publiés par le GRAME dans le passé sur le sujet – section ci-dessous). C'est pourquoi l'avancée que représente l'élimination de certains usages du plastique à l'échelle du Canada est une **avancée dans la bonne direction**, mais elle **mériterait d'être davantage élargie et approfondie**.

Introduction

Tout d'abord, le GRAME salue cette étape importante dans le développement d'une politique à l'échelle du Canada visant à contenir et réduire notre dépendance quant à l'usage du plastique. Alors que d'importantes initiatives et politiques se développent actuellement au niveau municipal, l'approche proposée ici représente un jalon important dans la multiplication de visions ambitieuses pour la gestion de nos matières résiduelles.

Le défi est grand; aussi, le GRAME vous présente ici certaines solutions et pistes d'amélioration. Bien qu'importants, il espère que les ajustements à apporter au plan ne viendront pas retarder sa mise en place. Il sera notamment important de déployer des mécanismes pour recueillir commentaires et retours d'expérience afin de permettre des ajustements subséquents. Il ne faut pas oublier les organisations environnementales, qui seront des partenaires de choix et peuvent faire beaucoup en matière de sensibilisation, de récupération, de projets tests, de documentation et autres actions concrètes.

Bonne lecture!

Contexte

En 2017, la fermeture des marchés chinois a causé une perte de débouchés pour 300 000 tonnes de papier et 80 000 tonnes de plastique annuellement en provenance du Québec. Bien que des efforts d'augmentation des capacités des centres de tri soient présentement réalisés, ils ne répondent pas à l'enjeu immédiat actuel : près de la moitié des matières recyclables générées par les Québécois sont enfouies; situation qui est également causée par un manque de sensibilisation de la population, et donc de tri de la part des ménages. Parmi les matières enfouies, selon Recyc-Québec, on compte environ 65 % de plastique (Robillard, 2019; Recyc-Québec, 2015).

Bien que le GRAME appuie les efforts d'écoconception concernant les produits en plastique, il réitère que la matière résiduelle la plus écoresponsable est celle qui n'existe pas. Il convient de souligner que, selon un rapport de Greenpeace (2019) et de *Friends of The Earth Europe* (2018), de nombreuses analyses de cycle de vie concernant les sacs de plastique omettent plusieurs sources de GES ainsi que plusieurs impacts environnementaux; de plus, certaines ne prennent pas en compte les alternatives impliquant la réutilisation et la réduction à la source et favorisent les objets à usage unique. L'action du recyclage en lui-même constitue une source de GES et requiert une extraction d'énergie supplémentaire (Greenpeace, 2019). C'est pourquoi l'impact des produits de plastique est conséquente même lorsqu'on envisage de les recycler et réutiliser.

- **3RV-E et production d'information**

La logique des 3RV-E impose une hiérarchie spécifique dans le traitement des matières résiduelles. Cette hiérarchie se justifie par les externalités négatives que produisent des modes de traitement tels que le recyclage, la valorisation ou l'élimination. Ces externalités peuvent être de nature environnementale ou sociale et représentent des coûts qui peuvent s'avérer importants, même dans le cas du recyclage. Par exemple, ce sont de longues distances que parcourent par bateau les matières recyclées à destination des marchés asiatiques.

Seules la *réduction à la source* et la *réutilisation* proposent des modes de traitement des déchets présentant des externalités négatives nulles ou quasi-nulles; en ce sens, ces méthodes doivent être priorisées. En ce qui concerne les autres avenues – recyclage et valorisation –, elles nécessitent un suivi plus serré, allant au-delà des cibles de performance en termes de collecte et de tri. Dans un premier temps, un mécanisme d'accès à l'information doit être mis en place à des fins de transparence, en permettant, au minimum, un suivi statistique plus fin en ce qui concerne le traitement des matières recyclées. Dans un deuxième temps, ce mécanisme de collecte des données pourrait assurer le suivi nécessaire à la reddition de compte et la redevabilité des acteurs du secteur, notamment celle des courtiers se chargeant de revendre la matière recyclée.

Finalement, une vision plus précise et complète du cheminement des matières résiduelles permettrait également l'établissement et le respect de certaines normes environnementales tout au long de la chaîne de traitement. Cette dernière étape pourrait prendre la forme d'une éco-certification à laquelle pourraient adhérer certaines parties prenantes sur une base volontaire ou obligatoire. Certaines informations confidentielles, portant notamment sur des termes contractuels, mais nécessaires à la bonne gestion des matières résiduelles, ne seraient pas dévoilés. Elles demeureraient toutefois à disposition des autorités compétentes.

Par ce point, le GRAME désire souligner que tout traitement efficace et fiable des matières résiduelles repose inévitablement sur la mise en place d'un dispositif performant de collecte d'information, capable d'offrir un juste état de la situation afin d'assurer un traitement des flux de matières résiduelles répondant aux exigences d'un développement durable (Dupont & Lauras, 2007 : 13).

Dans un même ordre d'idée, le GRAME estime que pour compléter la proposition de fixer des seuils de contenu recyclé dans les produits de plastique¹, il serait pertinent d'examiner l'idée de rendre publique différentes informations relatives à l'empreinte environnementale des produits, possiblement sous forme de fiche signalétique similaire à la fiche nutritionnelle, tout en indiquant également aux consommateurs quels seuils sont intéressants d'un point de vue environnemental. Il serait donc possible de fixer par règlement des seuils minimaux de contenu recyclé

¹ En réponse à la question 12 du document de consultation « Approche proposée de gestion intégrée des produits de plastique visant à réduire les déchets et à prévenir la pollution »

tout en établissant des seuils optimaux qui seraient communiqués au grand public et qui agiraient comme incitatif à faire mieux auprès des entreprises, friandes d'exercices de comparaison (*benchmark*).

Finalement, parmi les critères de caractérisation des plastiques à usage unique, on mentionne les problématiques spécifiques qu'ils représentent sur le plan environnemental. On trouve toutefois que le critère des émissions de GES n'est pas considéré, ou à tout le moins largement déconsidéré par rapport à d'autres problématiques. Si on considère les émissions de GES, alors il faudra reconnaître que la production de certains types de plastique est, en soi, inutile et néfaste à l'atteinte de nos cibles d'émissions de GES.

- **Principe de proximité et économie circulaire**

Aujourd'hui, le *principe de proximité* se fait de plus en plus prégnant et commence à s'insérer dans certains cadres réglementaires, notamment en France. Ce principe répond à des exigences environnementales (limiter les transports et l'exportation des nuisances) ou socio-économiques (dynamiser l'économie locale et vitaliser les communautés du territoire considéré). La formulation de ce principe viendrait notamment appuyer la concrétisation de mesures déjà formulées dans le présent projet : appui à des initiatives locales, stimulation de nouveaux marchés locaux, développement d'une économie circulaire locale, localisation des infrastructures de traitement et des nouvelles filières de valorisation des matières recyclées, etc.

Concernant l'économie circulaire, le GRAME s'appuie sur la définition du Pôle québécois de concertation sur l'économie circulaire, soit un « *système de production, d'échange et de consommation visant à optimiser l'utilisation des ressources à toutes les étapes du cycle de vie d'un bien ou d'un service, dans une logique circulaire, tout en réduisant l'empreinte environnementale et en contribuant au bien-être des individus et des collectivités* » (EDDEC, 2019).

Or, en raison de la situation actuelle de l'industrie du recyclage ainsi que des volumes générés, il est difficile d'y appliquer une logique d'économie circulaire. Un contexte non optimal, le besoin constant d'intrants (énergie, transport) ainsi que le haut taux de contamination des bacs de recyclage montréalais (Radio-Canada, 2018) démontrent qu'il s'agit, pour l'immédiat, d'un système ouvert et non d'une boucle fermée.

Du remplissage effréné des océans par le plastique observé à l'échelle internationale (Simon & Schulte, 2017) aux observations de terrain locales suite aux interventions (notamment les [opérations nettoyage 360°](#) effectuées par le GRAME²), **le contexte actuel appelle à une intervention musclée répondant à l'urgence de la crise du recyclage**. Une réduction des externalités négatives et la tendance vers la circularité de l'économie du plastique passent avant tout par la réduction de leurs quantités respectives mises en circulation.

² Réalisées grâce au financement d'ECCC

- **Tarification incitative**

La tarification incitative est **l'approche directe considérée par le GRAME comme étant la plus optimale en matière de défraiement de la gestion des déchets** (GRAME, 2014). Ce dispositif consiste à faire payer les bénéficiaires du système de gestion des matières résiduelles en fonction du volume jeté, mais aussi de la nature des déchets rejetés (<https://leshorizons.net/tarification-incitative/>). Elle agit sur la réduction à la source ainsi que sur les alternatives de rejet des déchets que sont la réutilisation, le recyclage et la valorisation. Ce type de tarification s'inscrit parfaitement en cohérence avec le principe de pollueur-payeur.

Depuis 2013, les premières initiatives québécoises de tarification des déchets contribuent au développement d'une expertise locale de gestion écoresponsable des matières résiduelles. En 2013, en Estrie, la municipalité du Canton de Potton est devenue la toute première ville québécoise à imposer une tarification sur la collecte d'ordures ménagères, établie en fonction de la quantité de déchets produits par les ménages. Les résultats de cette initiative ont été rapidement perceptibles et sont sans équivoque : aujourd'hui, le Canton de Potton estime récupérer 83 % de ses matières recyclables et 61 % des matières organiques (Municipalité de Potton, 2019).

- **Polymères variés, problèmes variables**

Le GRAME souhaite souligner à quel point les symboles et les numéros associés aux types de plastique (♻️ #1 à #7) sont confondants pour la population. Il est mandataire de l'éco-quartier Lachine et reçoit chaque semaine des questions de citoyens quant aux matières qui sont recyclables ou non. Plusieurs ne saisissent pas que le plastique #6 n'est pas pris en charge par la collecte sélective ou que le plastique #7 PLA est en réalité du plastique compostable ne devant pas non plus aller dans le bac de recyclage. Cette nomenclature est internationale et il n'y a pas de solution claire à proposer au gouvernement; il est toutefois envisageable de pouvoir mieux détourner ces plastiques des centres de tri par des mesures de restriction et de communication, notamment. Noter entre autres le paradoxe de cantines et comptoirs de restauration servant, par bonne volonté environnementale, leurs mets dans des contenants à usage unique en plastique compostable mais dont les infrastructures n'offrent pas la collecte à trois voies.

Le GRAME est satisfait de constater que les plastiques oxobiodégradables et les plastiques mixtes, mêlant polymères issus de la pétrochimie et résines végétales, sont ciblés comme fort problématiques et sont classés parmi les six articles à l'étude pour être interdits ou restreints. Il veut réitérer à quel point ils sont nocifs pour l'environnement, confondants pour les consommateurs et problématiques pour l'industrie du recyclage. C'est pourquoi le GRAME encourage le gouvernement à implémenter les mesures les plus restrictives possibles à l'égard de ces matières.

Les emballages de plastique souple sont aussi problématiques. Ils sont difficilement recyclables d'un point de vue logistique et contaminent les ballots de papier. De plus, ils représentent des matières excessivement confondantes pour les citoyens : peu de citoyen.ne.s savent que certains plastiques souples sont recyclables alors que d'autres, comme les sacs dans les boîtes de céréales, ne le sont pas. De plus, il faut ajouter à cela que les modalités de recyclage sont différentes d'une région à l'autre. Ici encore, le GRAME encourage à examiner minutieusement l'ensemble des types de plastiques souples; en envisager d'abord l'interdiction; puis une meilleure identification, pour les plus problématiques.

Finalement, le problème des microplastiques, incluant les microfibres de textile synthétique, est conforté par de plus en plus d'études scientifiques. Il y a lieu de documenter également les solutions disponibles pour limiter la pollution par le microplastique, au-delà des microbilles qui font déjà l'objet d'une attention importante, en vue d'implanter les plus intéressantes dans un avenir rapproché.

- **Les groupes environnementaux, des alliés prêts à contribuer**

En tant qu'organisme dédié à la recherche de solutions aux problèmes environnementaux auxquels notre société fait face, le GRAME exprime tout son intérêt à travailler de pair avec les différents paliers de gouvernement afin de mettre en œuvre un éventail de solutions au problème de la pollution par le plastique et par les produits à usage unique qui puissent amener à obtenir des résultats optimaux. Le GRAME croit que des groupes locaux comme le sien, et des centaines d'autres au Canada, sont non seulement des sources de savoir terrain considérables, mais également des acteurs bien ancrés dans leur communauté capables de mener à bien diverses initiatives.

Il y a lieu de documenter les meilleures pratiques partout au Canada, comme la tarification incitative du Canton de Potton ou le système de consignes de la Nouvelle-Écosse, et les étendre à nos localités. Les organisations environnementales sont, et seront, une partie intégrante du succès de telles implémentations et il serait possible et salutaire de systématiser le recours à ces instances. Le programme Éco-quartier à la Ville de Montréal est un exemple de programme qui permet à la Ville d'atteindre des objectifs environnementaux par le biais d'actions tantôt uniformisées, tantôt personnalisées selon le milieu, grâce aux organismes à but non lucratif du territoire. Cet exemple constitue définitivement une source d'inspiration pour le gouvernement fédéral afin de mettre en place un certain nombre d'actions destinées aux citoyens et aux ICI³ locaux.

³ ICI : Industries, commerces et institutions

Conclusion

Le GRAME espère que les bonifications ici proposées fassent de ce projet une initiative à la hauteur des défis devant nous. Il souhaite également que cet exercice mène à une réflexion plus large sur l'usage de produits jetables en général, peu importe leur matière. À son sens, cette réflexion devra absolument prioriser le principe de la réduction à la source, ainsi que des mesures capables d'influencer de manière importante l'adoption de pratiques écoresponsables. La tarification incitative dans le domaine de la gestion des matières résiduelles est un bon exemple de telles mesures.

Bibliographie

Dupont, L. & Lauras, M. (2007). « Logistique inverse : un maillon essentiel du développement durable ». *Revue française de gestion industrielle*, Association française de gestion industrielle, 26 (2), p. 5-36.

EDDEC (Institut de l'environnement, du développement durable et de l'économie circulaire) (2019). « Économie circulaire ». En ligne. <http://instituteddec.org/themes/economie-circulaire/>

Friends of the Earth Europe (2018). "Justifying plastic pollution: the shortcomings of life assessments in food packaging industry". Rapport. 20 pages. http://www.foeeurope.org/sites/default/files/materials_and_waste/2018/justifying_plastic_pollution_the_shortcomings_of_lcas_in_food_packaging_policy.pdf

GRAME (2014). « Modalités et avantages d'une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles ». Rapport. 70 pages. Repéré à https://www.grame.org/ECOFISCALITE_2014_modalites_et_avantages_reforme_fiscale_ecologique.pdf

Greenpeace (2019). « Jeter l'avenir aux ordures: la crise de la pollution plastique et les fausses solutions de l'industrie ». Rapport. En ligne. 36 pages. https://storage.googleapis.com/planet4-canada-stateless/2019/10/72c66406-falsesolutions2019_fr.pdf

Municipalité de Potton (2019). « Information concernant les matières résiduelles en 2019 ». Document Web. Repéré à https://potton.ca/wp-content/uploads/2017/05/GMR_FR_EN_final-15-janvier.pdf

Radio-Canada (2018). « Mal recycler coûte cher aux Canadiens », *Radio-Canada*. En ligne. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1093646/recyclage-couts-contamination-vancouver-st-john-champions-tri>

Recyc-Québec (2015). « Bilan 2015 de la gestion des matières résiduelles au Québec ». En ligne. 37 pages. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2015.pdf>

Robillard, JP. (2019). « Le Canada exporte toujours des tonnes de déchets de plastique en Asie ». *Radio-Canada*. En ligne. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1179308/recyclage-fox-plastic-ballots-tri-usage-unique>

Autres ouvrages du GRAME sur le sujet

GRAME (2020). « Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR) 2020-2025 : Une démarche intégrée pour la gestion des matières résiduelles ». Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal. 22 pages. Repéré à http://grame.org/MemoirePDGMR_FINAL_20200120.pdf

GRAME (2019). « Contrôle des circulaires : vers une démarche intégrée dans la gestion des matières résiduelles ». Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la Ville de Montréal. 14 pages. Repéré à http://grame.org/MemoireCirculaires_GRAME_2019-10_FINAL.pdf

GRAME (2019). « Projet de modification du PMGMR 2015-2020 : Un pas de plus vers la réduction à la source ». Mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). 17 pages. Repéré à http://grame.org/2019-05-10_ModificationPMGMR_MemoireGRAME.pdf

GRAME (2015). « Mise en place d'une tarification et d'un bannissement des sacs de plastique à usage unique à Montréal : une perspective macroécologique ». Mémoire déposé à la consultation publique de la Ville de Montréal. 11 pages. Repéré à http://grame.org/sacs_plastique_montreal_2015.pdf

GRAME (2014). « Modalités et avantages d'une réforme fiscale écologique pour le Québec : Mythes, réalités, scénarios et obstacles ». Rapport de recherche soumis à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise. 70 pages. Repéré à https://www.grame.org/ECOFISCALITE_2014_modalites_et_avantages_reforme_fiscale_ecologique.pdf

